



# Plan Régional d'Actions en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

**Bilan annuel**

*Limousin*

*2021*

---

Financé par



**PRÉFÈTE  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

---

*Crédit photo couverture : Jean-Pierre Toumazet*

*Rédaction : GMHL*

# SOMMAIRE

<b>Sommaire</b> .....	<b>1</b>
<b>Introduction</b> .....	<b>2</b>
I.    Actions réalisées en 2021 .....	3
A.  Objectif 1 : Suivre la répartition de l’espèce et améliorer la connaissance locale des zones de présence de la Loutre d’Europe. ....	3
B.  Objectif 2 : Réduire la mortalité d’origine anthropique .....	4
C.  Objectif 3 : Médiation pisciculture .....	6
D.  Objectif 4 : Communication .....	6
E.  Havre de Paix pour la Loutre .....	6
II.   Actions prévues pour 2022 .....	7
<b>Conclusion</b> .....	<b>7</b>
<b>Bibliographie</b> .....	<b>8</b>
<b>Annexe I</b> .....	<b>9</b>
<b>Annexe II</b> .....	<b>11</b>

# INTRODUCTION

De 1989 à 2004, la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) a effectué un retour très important en Limousin. Son aire de répartition régionale potentielle est passée de 55% à 95% du réseau hydrographique en 15 ans.

Le retour de l'espèce ne s'est pas fait de manière homogène selon les secteurs, avancées remarquables pour certains, ou au contraire retour très lent pour d'autres. Les freins à cette expansion sont variés. Perturbations du régime naturel des cours d'eau (barrages, masses d'eau fortement modifiées, irrigation, fluctuation non naturelle des débits en aval des barrages), et dégradations des peuplements piscicoles sont autant de causes ayant leur responsabilité pour expliquer l'absence ou l'apparente rareté de la Loutre. De même, les zones de concentrations de vergers intensifs et de cultures de maïs sont fortement suspectées d'agir négativement sur la qualité d'accueil des cours d'eau. Les nombreux traitements chimiques dans ces cultures seraient responsables (Lemarchand *et al.* 2017 ; Rosoux et Lemarchand 2019).

Enfin, la mortalité routière chez la Loutre demeure un problème, notamment pour les populations en expansion et encore fragiles (Geboes *et al.* 2016). Certaines régions comme la Bretagne se sont déjà attachées à étudier le phénomène. Elles ont mis en place des campagnes de communication, d'expertise et de conseil pour évaluer les axes routiers les plus dangereux et proposer des aménagements efficaces évitant la mortalité des loutres. De telles actions sont aussi menées en Limousin, afin de soulager les populations de loutres limousines d'une mortalité non naturelle très importante.

Le retour de la Loutre reste encore fragile et la mise en place du nouveau Plan National d'Actions permettra d'améliorer encore la prise en compte des problématiques nationales et/ou régionales sur l'espèce afin d'assurer son maintien voire sa progression.

Les menaces qui pèsent sur l'espèce ont amené le ministère en charge de l'écologie à confier à la SFPEM la rédaction d'un Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe pour la période 2010-2015. Ce document exposait l'état des connaissances sur l'espèce en France, l'organisation du travail, les actions menées depuis 2000, ainsi que les mesures à mettre en place pendant 5 ans (Khun 2009). Ce plan d'actions a eu pour objectifs de permettre une meilleure protection des populations existantes, de favoriser la recolonisation de l'ancienne aire de répartition, de mieux faire circuler l'information entre l'ensemble des acteurs concernés et de permettre une meilleure cohabitation entre la Loutre et les activités humaines.

Un nouveau Plan d'Actions 2019-2028 (Khun *et al.* 2019) a été rédigé conjointement par la SFPEM et la DREAL Nouvelle Aquitaine. Ce plan a été ensuite décliné en Nouvelle Aquitaine grâce à un collège d'associations, dont le GMHL fait partie. Bien que la validation de ce dernier soit en attente, il a permis de maintenir et souligner les actions jugées prioritaires (coordination des acteurs locaux, loutre et pisciculture, formation, mortalité...) dans la région et en Limousin.

Le présent rapport expose la répartition de l'espèce et les actions réalisées dans le cadre du PRA loutre et des études financées par la DREAL NA en Limousin en 2021.

# I. Actions réalisées en 2021

## A. Objectif 1 : Suivre la répartition de l'espèce et améliorer la connaissance locale des zones de présence de la Loutre d'Europe.

En 2021, des prospections ont été assurées par les salariés du GMHL pour combler les lacunes, en particulier sur certains secteurs au sud-ouest de la Corrèze et au nord-est de la Creuse. Ces prospections ont suivi la méthodologie du protocole standard national. Ils ont été mis en place afin d'assurer une meilleure connaissance de la répartition de l'espèce selon des méthodes fiables, homogènes et reproductibles.

Le GMHL collecte également en continue des observations de présence via sa plateforme de saisie en ligne de données naturalistes Faune-Limousin ([www.faune-limousin.eu](http://www.faune-limousin.eu)).

En 2021, 241 données ont été collectées dont 139 par des salariés du GMHL sur des missions financées par la DREAL NA. Cela regroupe aussi bien des observations d'individus vivants que d'indices de présences ou de cadavres. La répartition des observations en 2021 est visible figure 1. 139 données ont donc ainsi été transmises au SINP.

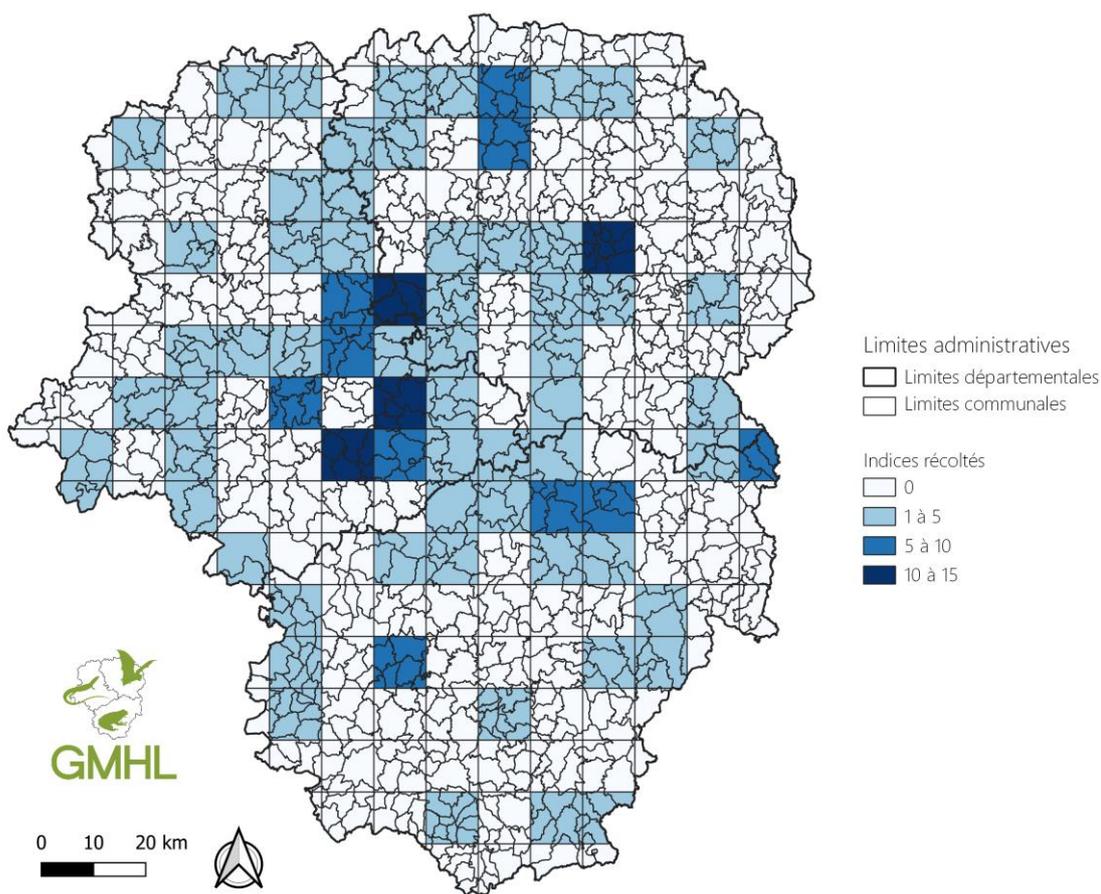


Figure 1 : Répartition par maille de 10kmx10km des indices de présence de la Loutre d'Europe collectés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021 en Limousin

## B. Objectif 2 : Réduire la mortalité d'origine anthropique

### 1. Identifier les axes et les causes de mortalité des cadavres recensés

La base de données du GMHL fait état de 5131 données relevant la présence (ou l'absence) de la loutre. Parmi elles, 65 données font état de mortalité d'individus pouvant être réparties dans les catégories suivantes : collision, chasse, piégeage, santé et cause inconnue.

Le tableau 2 indique le nombre de cas constatés pour chaque cause de mortalité. On observe qu'une majorité des données mortalité sont liées à des collisions avec des véhicules routiers (=47) soit 72,3% des données ; pour 3 et 1 données, la cause du décès est imputable à la chasse et au piégeage soit respectivement 4,6 et 1,3% des données récoltées ; 2 données font états d'individus morts suite à des complications sanitaires (hémorragies, anorexie) soit 3,1% des données ; pour 12 données (c'est-à-dire 18,5% des données), la cause de décès demeure inconnue.

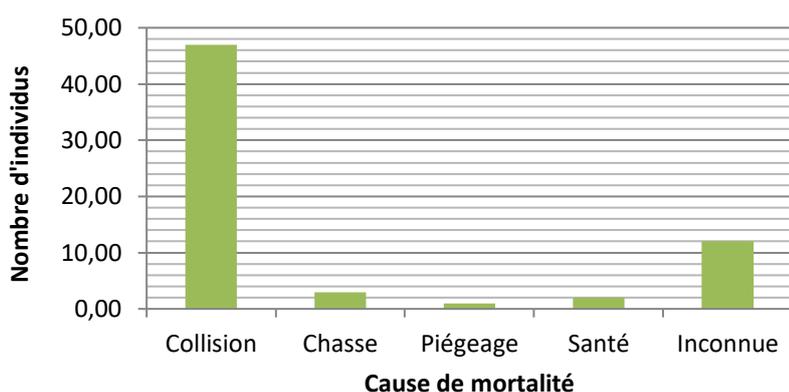


Figure 2 : Répartition des données mortalité par catégorie de cause identifiée

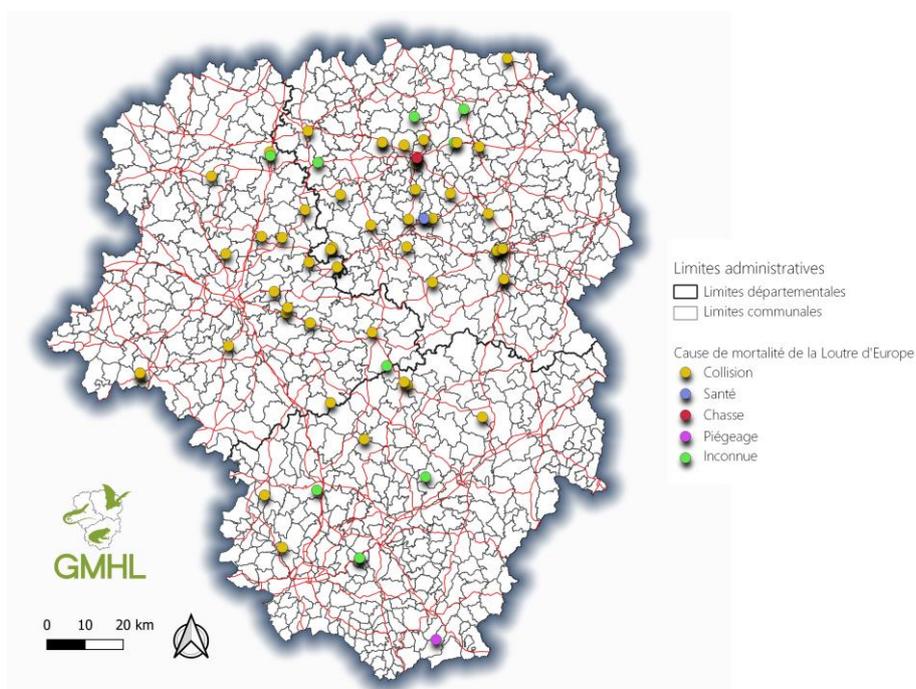


Figure 3 : Répartition géographique des données mortalité par catégorie de cause identifiée (Source : BD routes)

## 1. Évaluer l'évolution de la mortalité en Limousin

Avant l'année 2000, 17 données de mortalité avaient été identifiées en Limousin. De 2001 à 2005 inclus, 13 autres données ont été ajoutées ; puis 7 de 2006 à 2010 inclus ; 6 de 2011 à 2015 inclus ; 21 de 2016 à 2020 et enfin 6 en 2021. D'après la figure 4, jusqu'en 2010, la plupart des cadavres étaient détectés autour de Guerêt en Creuse. Depuis 2011, cette mortalité semble s'être reportée à l'Ouest autour de la Métropole de Limoges.

À l'avenir, pour enrayer la mortalité de l'espèce en Limousin, il apparaît particulièrement pertinent de se pencher sur deux phénomènes :

- **La mortalité liée aux collisions routières** : Il semble indispensable de sensibiliser les populations aux risques de collisions avec des Mammifères sauvages, en particulier la loutre qui est protégée. La sensibilisation des plus jeunes dans les communes comprenant tout ou parties de routes et sections identifiées comme meurtrières pourrait être un angle d'actions en Limousin. La mise en place de cahiers techniques identifiant précisément les causes de mortalité routière et les moyens pour les enrayer favoriserait aussi la meilleure prise en compte de l'espèce dans les projets d'aménagements.
- **La mortalité liée à des causes inconnues** : Cette mortalité peut être imputable à de nombreux facteurs et plusieurs données de mortalité inconnue poussent à renforcer l'étude sanitaire des populations de Loure d'Europe par des investigations en eco-toxicologie. Cela est particulièrement vrai pour les données témoignant d'individu jeune mourant brutalement sans explication, des individus morts loin des infrastructures routières, des individus morts possédant des malformations visibles, etc. (Rosoux et Lemarchand, 2019).

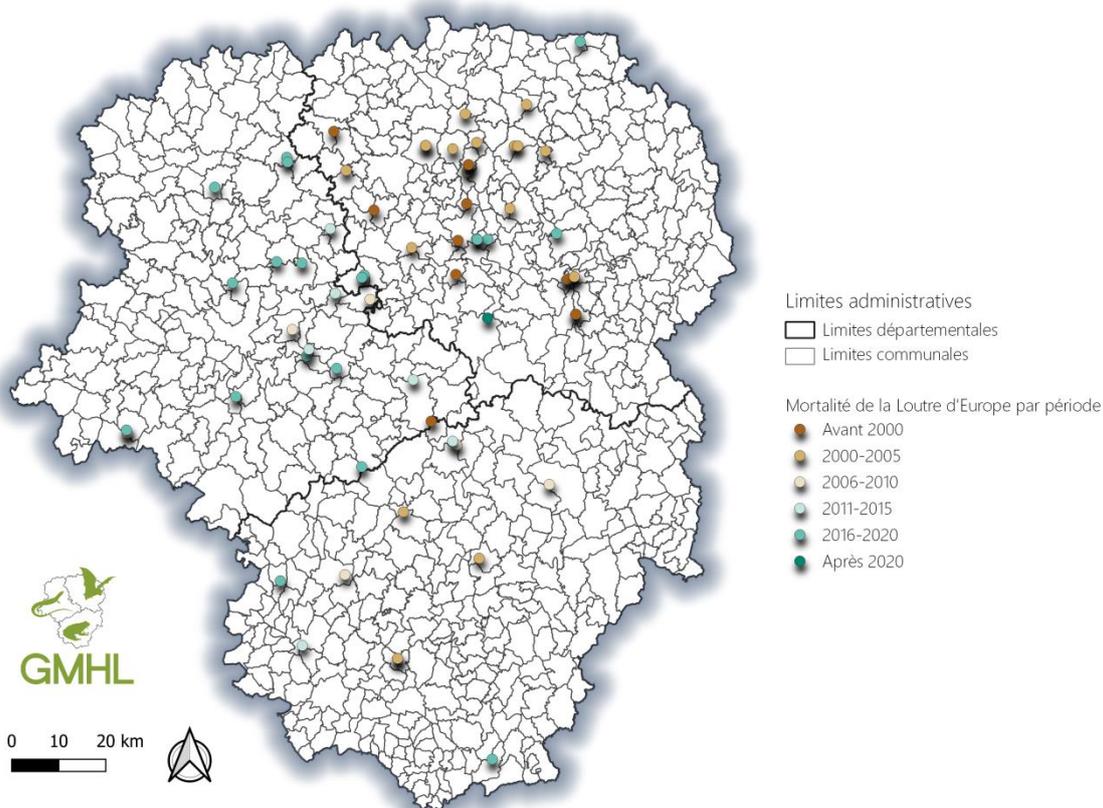


Figure 4 : Répartition géographique des données mortalité par période (Source : BD route)

## C. Objectif 3 : Médiation pisciculture

### 2. Réaliser et transmettre un questionnaire à l'attention des personnes ayant bénéficié d'expertises

En 2021, le GMHL a proposé un questionnaire aux piscicultures ayant bénéficiés de médiation autour de leur exploitation. Ce questionnaire avait pour objectifs:

- 1) de reprendre contact avec les pisciculteurs déjà rencontrés ;
- 2) d'évaluer leur niveau de satisfaction plusieurs années après l'intervention
- 3) d'identifier des axes d'amélioration quant aux méthodes de recrutement des pisciculteurs en difficulté ou souhaitant anticiper la prédation par la Loutre
- 4) identifier les besoins à venir des pisciculteurs par rapport à la loutre

Le questionnaire est disponible en Annexe I. Il a été envoyé à l'ensemble des pisciculteurs connus des bases du GMHL ayant bénéficié d'une médiation.

## D. Objectif 4 : Communication

### 3. Réalisation de conférences et présentations à l'attention du grand public et des structures scolaires

Une conférence a été organisée en début d'année avec le BTS GPN de Neuvic. Malheureusement, la situation sanitaire n'a pas permis de la réaliser même si le support de cette conférence a été préparé.

### 4. Révision du flyer de communication élaboré en 2020.

Un flyer en 4 pages a été élaboré à l'attention des pisciculteurs (Annexe II). Il favorise la compréhension des interventions possibles par les structures associatives en charge de porter le Plan d'Actions localement et par le médiateur pisciculture.

### 5. Animer le plan et un réseau de coopération

L'animation du plan a été maintenue tout au long de l'année pour répondre aux diverses questions et sollicitations des partenaires. La coordination du plan Nouvelle Aquitaine, menée par Jean-Baptiste Pons puis Mathieu Molière (Cistude Nature) a permis la rédaction d'un rapport en fin d'année 2020. À ce jour, la déclinaison de ce plan n'a pas encore été validée par la DREAL.

## E. Havre de Paix pour la Loutre

Le 25 novembre 2021, le GMHL a signé une convention de Havre de Paix pour la Loutre chez Madame Mylène Levet, propriétaire du Château de Durfort à Soursac. Ce Havre de Paix, d'une surface de 9 Ha, se situe depuis le château de Durfort jusqu'aux rives de la Luzège. Ce site est composé d'une forêt de pente (chênes, châtaigniers, hêtres) traversée d'un ruisseau. Le site offre de nombreuses cavités propices à l'établissement d'une cattiche en contrebas, mais aussi à l'établissement de sites de nourrissage (le ruisseau accueille de nombreux Amphibiens). La présence d'un ruisseau traversant le site et la proximité de la Dordogne favorisent aussi les déplacements et la dispersion.

## II. Actions prévues pour 2022

Les actions déclinées seront les suivantes :

- Prospector les sites où les données sont anciennes ;
- Expertises et suivis en pisciculture en collaboration avec Stéphane Raimond ;
- Formations à destination des professionnels/bénévoles ;
- Coordination au sein du territoire et participation à l'action commune du PNA au niveau de la grande région et de la France (participation à la réunion du groupe Loure de la SFEPM, aux colloques...) ;
- Participer à la réduction de la mortalité d'origine anthropique en ciblant les causes de mortalité et en établissant des fiches techniques ;

## CONCLUSION

La répartition de la loutre est maintenant bien connue du Limousin, présente sur l'ensemble des mailles prospectées, il semblerait que son absence de certaines mailles soit plus liée à une absence de prospection ciblée plutôt qu'à une absence de l'espèce.

Malgré cette apparente présence, des cas de mortalités continuent d'être remontés au GMHL. L'étude plus spécifique des causes de mortalité, a permis de dresser de nouvelles orientations de travail pour les années à venir en Limousin.

Le GMHL continue de se tenir à dispositions des professionnels et des particuliers pour d'une part mettre en place des moyens de protection contre la prédation par la loutre sur les piscicultures et, d'autre part, permettre aux particuliers qui le souhaitent d'établir des Havres de Paix pour l'espèce.

# BIBLIOGRAPHIE

Geboes, A.-L., Rosoux, R., Lemarchand, C. Hansen, E. & Libois, R. 2016. Genetic diversity and population structure of the Eurasian otter (*Lutra lutra*) in France.

Kuhn, R. 2009. Plan National d'Actions pour la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*), 2010-2015. Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères/Ministère de l'Ecologie, de l'Energie, du Développement Durable et de la Mer.

Kuhn R., Simonnet F., Arthur C. & Barthélemy V. (2019) – Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) 2019-2028. SFPEM & DREAL Nouvelle-Aquitaine, Poitiers, 89 pp.

Lemarchand, C., Amblard, C., Souchon, Y. & Berny, P. 2007. Organochlorine compounds (pesticides and PCBs) in scats of the European Otter (*Lutra lutra*) from an actual expanding population in Central France. Water, air and Soil Pollution 186 : 55-62.

Rosoux, R., Lemarchand. C., 2019. La Loutre d'Europe. 349 p. Biotopie Editions.

# ANNEXE I

## Questionnaire à l'attention des pisciculteurs

⇒ Cochez la case correspondante à votre situation et justifiez lorsque cela est demandé.

### PREMIERE PARTIE :

Nom de l'entreprise :

Coordonnées mail :

Domaine d'activité :

Coordonnées téléphoniques :

Nom et prénom de la personne contactée :

Fonction dans l'entreprise :

1. La pisciculture est-elle l'activité principale de votre entreprise ?
  - a. Oui
  - b. Non

Si non, quelle est votre activité principale ?

3. Depuis combien de temps êtes-vous installé.e ?
4. Quelle est votre production à l'année ?
5. Quelle est la surface aquatique occupée par votre activité ?
4. Quelles sont les espèces et les calibres produits au sein de votre entreprise pour **l'activité d'élevage piscicole** ?

### SECONDE PARTIE

1. Avez-vous déjà détecté la présence de la Loutre d'Europe (*Lutra lutra*) sur votre exploitation ?

Oui		Non	
-----	--	-----	--

Si oui, quelle est la date la plus récente à laquelle remonte les derniers indices que vous avez trouvés ?

2. Avez-vous déjà constaté de la prédation par la loutre sur les espèces que vous élevez sur votre exploitation ?

Oui		Non	
-----	--	-----	--

3. Avez-vous bénéficié d'une expertise pisciculture par rapport à la prédation par loutre sur votre exploitation ?

Oui		Non	
-----	--	-----	--

4. Quelle était la date de cette intervention (mois et année suffisent) ?

5. Était-ce avec la participation du GMHL ?

Oui		Non	
-----	--	-----	--

6. Comment aviez-vous organisé cette intervention ? Contact du GMHL ou de Stéphane Raimond, le GMHL vous a contacté, etc. Précisez.

Contact de Stéphane Raimond		Contact du GMHL	
Autre structure :			

7. Pour quel motif aviez-vous bénéficié de cette expertise ?

Prévention		Réponse à un ou des évènements de prédation	
Autre (préciser)			

8. Suite à cette expertise, avez-vous bénéficié de conseils pour réduire la prédation ? si oui, lesquels ?

9. Ces conseils vous ont-ils paru pertinents ?

Oui		Non	
Pourquoi ?			

10. Avez-vous constaté un changement des prélèvements de poissons par la loutre sur votre exploitation ?

Pas de changement		Augmentation de la prédation	
Diminution de la prédation			
Autre (préciser)			

11. Ces conseils vous ont-ils paru réalisables ?

Oui		Non	
Pourquoi ?			

12. Les avez-vous mis en place ? Pourquoi ?

Oui		Non	
Pourquoi ?			

13. Avez-vous mobilisé des fonds FEAMP ? Pourquoi ?

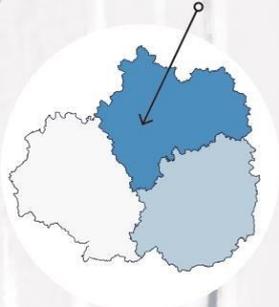
Oui		Non	
Pourquoi ?			

# ANNEXE II

## Comment se déroule une expertise ?

L'animateur Loutre et Pisciculture national accompagné du GMHL se rend dans la pisciculture afin d'identifier les voies d'accès de La loutre et proposer des systèmes de protection adaptés à sa conservation et aux contraintes liées à la pisciculture. A l'issue de cette visite, un rapport technique est remis à l'exploitant. Ce document contient toutes les recommandations techniques pour la mise en protection de l'exploitation ainsi qu'une estimation budgétaire.

**Le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin**  
Pôle Nature Limousin,  
ZA du Moulin Cheyroux, 87700  
Aixe-sur-Vienne  
Tel : 05 55 32 43 75



Financé par  
  
**PREFÈTE DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**  
*Liberté Égalité Fraternité*

  
**SFPEPM**  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE POUR L'ÉTUDE ET LA PROTECTION DES MAMMIFÈRES

©Thomas Reygnier



## Loutrés et piscicultures en Limousin, vers une cohabitation

*Si vous rencontrez des problèmes liés à la prédation par la loutre dans votre pisciculture, n'hésitez pas à contacter le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin (GMHL) qui est l'animateur du Plan National d'Actions en Limousin.*



Les **Plans Nationaux d'Actions (PNA)**, sont une politique du ministère en charge de l'écologie. C'est un guide des actions nécessaires à la conservation et à la restauration des espèces les plus menacées.

## Par qui ?

Le PNA en faveur de la Loutrre d'Europe est coordonné par la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL)** Nouvelle-Aquitaine. Elle en a confié l'animation à la **Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères (SFEPM)**. Le GMHL décline ce plan sur le territoire Limousin depuis 2011. Dans ce cadre, un animateur national Loutrre et Pisciculture a été mis en place pour conseiller sur cette problématique. En Limousin, le GMHL le sollicite, l'accompagne et l'appui dans ses expertises.

Les déplacements et expertises sont **gratuits** pour les pisciculteurs. Ils sont pris en compte dans le budget du PNA. Néanmoins, les exploitants sont autonomes pour la mise en place de financements. Le GMHL peut toutefois les aider dans leurs démarches de recherche de financement des équipements. Il peut les accompagner notamment dans l'élaboration d'un dossier **FEAMP (Fonds Européens pour les Affaires Maritimes et la Pêche)**.

*Ce fond européen mis en place dans le cadre de la politique commune de la pêche peut être mobilisé. Il est destiné aux professionnels de la pêche et de l'aquaculture afin d'encourager des pratiques durables et innovantes. La demande d'aide est à déposer auprès du Conseil Régional de Nouvelle Aquitaine qui est autorité de gestion du FEAMP.*

## Le médiateur national Loutrre et pisciculture

**Stéphane Raimond** était pisciculteur de 1998 à 2011. Constatant de la prédation par la Loutrre sur son exploitation, il a cherché des solutions pour protéger ses poissons et cohabiter avec la Loutrre. Il se documente, mobilise les savoirs d'experts et teste des dispositifs sur sa propre pisciculture. Il devient alors expert sur la Loutrre et son comportement.



Sollicité par la SFEPM, il devient en 2012, le médiateur national Loutrre et pisciculture. En raison de sa double compétence d'ancien pisciculteur et de spécialiste de la Loutrre, il continue d'intervenir auprès de ses anciens collègues et les accompagne dans leur démarche de cohabitation apaisée avec l'espèce.

## Pour qui ?

En raison des impacts économiques de la prédation, potentiellement plus forts, sur les piscicultures à but lucratif, les expertises d'adressent à elles en priorité. Néanmoins, le GMHL reste disponible pour répondre aux questions relatives aux plans d'eau d'agrément en situation de prédation par la Loutrre.

©Gil Faivre

